

### Retraites : le Sénat propose de repousser l'âge de départ à 63 ans en cas d'échec des concertations

#### Budget de la Sécurité sociale pour 2021 : le Sénat relance le dossier des retraites

**Le Sénat a amendé le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 en adoptant un amendement des Républicains afin d'assurer l'équilibre des régimes de retraite dès 2030. Il demande la réactivation de la conférence de financement sur l'équilibre et le financement des retraites. Et propose ses propres mesures en cas d'échec.**

Le dossier des retraites fait son retour au Sénat, ce samedi 14 novembre, dans la dernière ligne droite de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2021. La majorité sénatoriale de droite et du centre a défendu l'idée de travailler plus longtemps pour atteindre l'équilibre des régimes de retraites de base en 2030.

Le Sénat a décidé, en séance, de réactiver la conférence de financement sur l'équilibre et le financement des retraites, suspendue au printemps dernier, que le gouvernement souhaitait en parallèle de sa réforme sur un système universel. En cas d'échec de cette conférence des partenaires à formuler des propositions, le rapporteur LR pour la branche vieillesse, René-Paul Savary, a fait adopter par l'hémicycle ses propres remèdes. Tout en concédant que ses amendements n'avaient aucune chance de survivre à la navette parlementaire.

Selon ses pistes, il s'agirait à la fois de repousser progressivement l'âge légal de départ à la retraite jusqu'à 63 ans en 2025. Mais aussi d'accélérer l'allongement de la durée de cotisations pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965.

Adopté selon les modalités d'un scrutin public, l'amendement n'a reçu le soutien que des seuls groupes LR et Union centriste (200 voix pour). Les groupes de gauche et les sénateurs LREM ont voté contre (118 voix). Composé en majorité de membre d'Agir, la droite constructive, le groupe Les Indépendants – République et territoires s'est abstenu. Quant au groupe écologiste, il n'a pas pris part au vote.

#### Le gouvernement juge l'initiative « prématurée »

La ministre Brigitte Bourguignon, ministre chargée de l'Autonomie auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a jugé l'initiative de la commission des Affaires sociales « prématurée », compte tenu de « l'absence de visibilité sur les conséquences de la crise sanitaire sur le système de retraites ». Elle a aussi souligné que le gouvernement était « en permanence en lien avec les partenaires sociaux de notre pays ».

La proposition de la majorité sénatoriale a été accueillie avec des critiques sévères de la part des oppositions de gauche. Au groupe socialiste, écologiste et républicain, Bernard Jomier s'est dit « stupéfait du tempo politique » de l'amendement, en pleine crise économique et sociale. « Quel à-propos politique », a-t-il ironisé. « Même le gouvernement a compris la nécessité de rassembler le pays plutôt que de le cliver ». « C'est choquant de profiter d'un amendement pour faire revenir par la fenêtre la réforme des retraites [...] particulièrement impopulaire », a ajouté la sénatrice communiste Laurence Cohen.

La majorité sénatoriale a répliqué, en expliquant que la crise sanitaire actuelle n'empêchait pas de régler des problèmes au long cours. « Plus on prend des mesures tardivement, plus lourde sera la note », a riposté René-Paul Savary, tandis que Philippe Mouiller (LR) estimait que « même en situation difficile, il faut avoir un discours courageux vis-à-vis des Français ». « Est-ce parce que nous sommes en période de Covid que nous ne pouvons plus aborder quelconque sujet ? Qu'il faut que nous appliquions la politique de l'autruche », s'est interrogé le centriste Olivier Henno.

Après avoir achevé l'examen du PLFSS 2021, le Sénat se prononcera lors d'un vote solennel le mardi 17 novembre.

**LA RÉFORME DES RETRAITES IMPOSÉE PAR SURPRISE AU SÉNAT**

PLFSS Financement de la sécurité sociale

Scrutin n° 23 sur l'amendement n° 201

Votants	331
Exprimés	318
Pour	200
Contre	118

Le Sénat a adopté

**ARTICLE ADDITIONNEL APRÈS ARTICLE 47 QUATER**

Après l'article 47 quater

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – Afin d'atteindre l'équilibre financier de l'ensemble des régimes de retraite de base en 2030, une conférence sur l'équilibre et le financement des retraites réunissant des représentants des organisations syndicales de salariés et des employeurs ainsi que des représentants de l'État est chargée de formuler des propositions en recourant aux paramètres suivants, dans la limite du besoin de financement nécessaire pour rétablir cet équilibre : âge d'ouverture des droits à retraite, conditions d'âge et de durée d'assurance requises pour le bénéfice d'une pension de retraite à taux plein,

Aussi, tenant compte du choc de la crise économique et de la nécessité de donner la priorité à l'emploi dans les deux prochaines années, le II du présent amendement vise à :

- reporter progressivement l'âge d'ouverture des droits jusqu'à 63 ans en 2025 (1°) ;
- accélérer l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour l'accès à une pension au taux plein prévu par la loi Touraine de 2014 pour atteindre 43 annuités dès la génération 1965 (2°) ;

A l'examen du **P**rojet de **L**oi de **F**inancement de la **S**écurité **S**ociale (**PLFSS**)

**La Réforme des Retraites adoptée (en partie) en douce au Sénat. La majorité de droite a fait rentrer celle-ci par le biais d'un amendement lors du vote du PLFSS 2021(budget de la Sécurité Sociale) qui prévoit le report de l'âge de départ à la retraite et l'allongement de la durée des cotisations.**

Le Sénat a amendé le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 en adoptant un amendement des Républicains afin d'assurer l'équilibre des régimes de retraite dès 2030. Il demande la réactivation de la conférence de financement sur l'équilibre et le financement des retraites. Et propose ses propres mesures en cas d'échec.